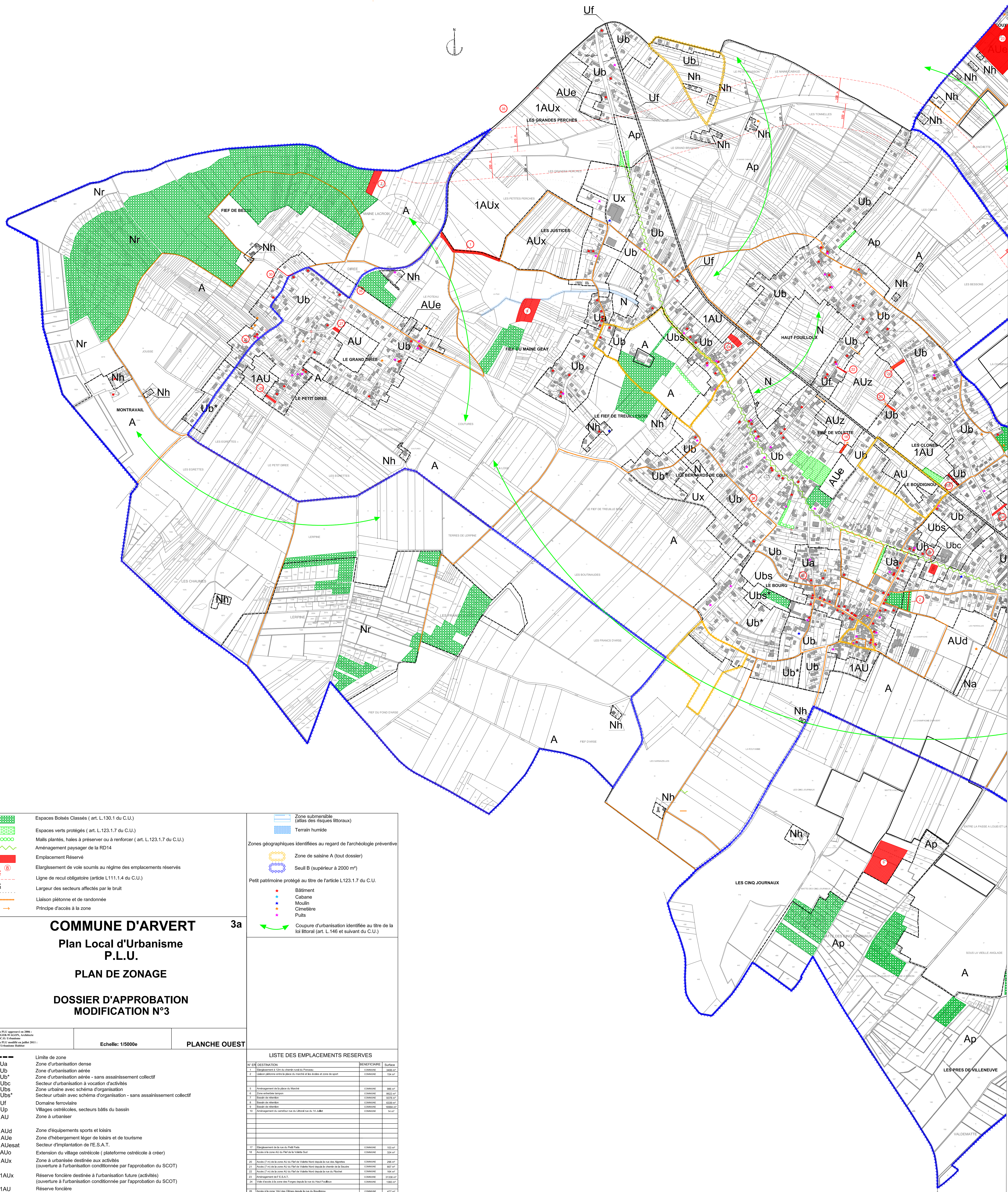




	Espaces Boisés Classés (art. L.130.1 du C.U.)
	Espaces verts protégés (art. L.123.1-7 du C.U.)
	Mailles plantés, haies à préserver ou à renforcer (art. L.123.1-7 du C.U.)
	Aménagement paysager de la RD14
	Emplacement Réserve
	Elargissement de voie soumis au régime des emplacements réservés
	Ligne de recut obligatoire (article L111.1,4 du C.U.)
	Largeur des secteurs affectés par le bruit
	Liaison piétonne et de randonnée
	Principe d'accès à la zone

COMMUNE D'ARVERT

3a

Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

PLAN DE ZONAGE

DOSSIER D'APPROBATION MODIFICATION N°3

B.E. du PLU approuvé en 2006 : I. BERGER-WAGON, Architecte G.H.E.C.O. Urbanisme B.E. du PLU modifié en juillet 2011 : CREA Urbanisme Habitat	Echelle: 1/5000e	PLANCHE OUEST
---	-------------------------	-----------------------------

---	Limite de zone
Ua	Zone d'urbanisation dense
Ub	Zone d'urbanisation aérée
Ub*	Zone d'urbanisation aérée - sans assainissement collectif
Ubc	Secteur d'urbanisation à vocation d'activités
Ubs	Zone urbaine avec schéma d'organisation
Ubs*	Secteur urbain avec schéma d'organisation - sans assainissement collectif
Uf	Domaine ferroviaire
Up	Villages ostréicoles, secteurs bâtis du bassin
AU	Zone à urbaniser
AUd	Zone d'équipements sports et loisirs
AUe	Zone d'hébergement léger de loisirs et de tourisme
AUesat	Secteur d'implantation de l'E.S.A.T.
AUo	Extension du village ostréicole (plateforme ostréicole à créer)
AUx	Zone à urbanisée destinée aux activités (ouverture à l'urbanisation conditionnée par l'approbation du SCOT)
1AUx	Réserve foncière destinée à l'urbanisation future (activités) (ouverture à l'urbanisation conditionnée par l'approbation du SCOT)
1AU	Réserve foncière
A	Zone agricole protégée
Aor	Bassin ostréicole protégé au titre des espaces remarquables (art. L.146-6 du C.U.)
Ap	Secteur agricole paysager
N	Zone naturelle protégée
Na	Secteur naturel - écart terrains familiaux
Nd	Secteur naturel - aéromodisme
Nh	Secteur naturel - habitat isolé
Nr	Secteur naturel protégé au titre des espaces remarquables (art. L.146-6 du C.U.)

Zones géographiques identifiées au regard de l'archéologie préventive

Zone de salinse A (tout dossier)
 Seuil B (supérieur à 2000 m²)

Petit patrimoine protégé au titre de l'article L123.17 du C.U.

Bâtiment
 Cabane
 Moulin
 Cimetière
 Puits

Coupure d'urbanisation identifiée au titre de la loi littoral (art. L. 146 et suivant du C.U.)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	Surface
1	Débarcadere à 250 m. Charley, Chemin du Pigeon.	COMMUNE	3480 m²
2	Usine pétrolière située à l'ouest de la zone de pêche et zone de sport	COMMUNE	1000 m²
5	Emplacement du plateau de la Mare de	COMMUNE	986 m²
6	Emplacement du pont	COMMUNE	807 m²
7	Emplacement du pont	COMMUNE	807 m²
8	Bassin de stockage	COMMUNE	5339 m²
9	Emplacement du pont	COMMUNE	5059 m²
10	Emplacement à combler sur le littoral au sud de 14 Juillet	COMMUNE	14 m²
11	Emplacement du pont	COMMUNE	1000 m²
12	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	326 m²
13	Emplacement du pont	COMMUNE	1020 m²
14	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
15	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
16	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
17	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
18	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
19	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
20	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
21	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
22	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
23	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
24	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
25	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
26	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
27	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
28	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
29	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
30	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
31	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
32	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
33	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
34	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
35	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
36	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
37	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
38	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
39	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
40	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
41	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
42	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
43	Accès à la zone du Sud de la Vallée du Sud	COMMUNE	294 m²
44	Emplacement Charley - extension des abords de culturation	COMMUNE	9553 m²

